

L'ajournement

Dans cette lettre, je demandais également au ministre de s'employer à accélérer la négociation et à la faire aboutir. Les équipages en grève assuraient les services d'urgence, mais le gouvernement donnait à entendre qu'ils agissaient de façon irresponsable. Je soulignerai que les travailleurs des services hospitaliers, qui ont par la suite offert d'assurer le service pendant la grève, se sont heurtés à un refus. Cela a eu des effets désastreux, spécialement pour les pensionnaires des foyers pour anciens combattants.

• (1905)

Je voudrais signaler que même si le gouvernement n'a pas accepté cette offre, ces travailleurs en grève sont allés par la suite dans les divers hôpitaux et foyers pour aider les anciens combattants et les pensionnaires qui avait été envoyés par le gouvernement. Ce geste avait permis d'alléger la détresse des malades. Je dirai que ce geste a été fort apprécié des familles d'anciens combattants concernés.

Je n'ai pas reçu de réponse du ministre, et j'attends toujours cette réponse. J'ai également demandé plusieurs autres renseignements au sujet de cette négociation, et nous n'avons reçu que très peu de réponses si ce n'est le projet de loi de rappel au travail voté grâce à la clôture.

Je vois que j'ai épuisé mon temps de parole.

Mme Dorothy Dobbie' (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je mets fin aux souffrances de mon collègue.

Le gouvernement négocie la convention collective du groupe des équipages de navires depuis environ deux ans. Entre janvier 1988 et mars 1989, il a tenu beaucoup de séances de négociation directement avec l'équipe de négociation du syndicat et par l'entremise de médiateurs nommés pour aider les parties.

En mars 1989, le groupe des équipages de navires et 26 autres groupes ont conclu une entente avec l'employeur. Ces ententes ont été conclues volontairement et ont été soumises aux membres du syndicat pour être ratifiées. Malheureusement, même si l'équipe de négociation du syndicat a volontairement accepté l'entente, les membres du groupe des équipages des navires l'ont refusée. Depuis le printemps 1989, les parties se sont rencontrées

bien des fois pour tenter de s'entendre sur les questions en suspens, mais en vain.

En octobre et novembre 1989, le groupe des membres d'équipage a participé à un processus de conciliation avec un bureau de conciliation indépendant. Ce bureau n'a pu amener les deux parties à s'entendre et, en fait, il n'a présenté aucune recommandation quant à un règlement possible, car la position des parties était trop éloignée.

En outre, d'autres tentatives de médiation ont été effectuées en décembre 1989. Le Conseil du Trésor, par exemple, a présenté une offre de règlement global, mais l'équipe de négociation syndicale a rejeté cette offre et elle a continué de réclamer un règlement beaucoup trop élevé pour tout employeur responsable.

Il est important de noter que le règlement proposé par l'employeur en décembre et rejeté par le syndicat prévoyait notamment la parité salariale entre les membres d'équipage des côtes est et ouest à compter de la date de signature de la nouvelle convention collective. Il s'agissait en l'occurrence de tenir un engagement pris à la Chambre par le président du Conseil du Trésor qui avait promis d'offrir la parité salariale à ce groupe d'employés. En outre, cet engagement de l'employeur avait été confirmé par écrit à l'intention du président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique aux fins de la procédure de conciliation à venir.

Malgré l'engagement de l'employeur en ce qui a trait à la parité salariale, le syndicat a continué de réclamer des augmentations salariales nettement supérieures. C'est précisément la raison pour laquelle on a dû adopter le projet de loi C-49 qui prévoit une procédure équitable permettant de régler les questions en souffrance. Les parties auront l'occasion de présenter leurs positions respectives à un bureau de conciliation indépendant qui pourra prendre une décision liant les deux parties, afin de résoudre les questions en suspens, au besoin.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, lorsque j'ai soulevé cette question la première fois et que j'ai donné avis que je n'étais pas satisfait de la réponse, je n'avais aucune idée que, aujourd'hui même, à la Chambre, le premier ministre m'aiderait à montrer à quel point j'étais insatisfait et pourquoi.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont tous entendu cette réponse du premier ministre. Il dit qu'il n'y a pas de crise. Il dit que les habitants du Canada atlantique devraient être reconnaissants. Reconnaisants? Reconnaisants parce que le gouvernement conservateur a fait disparaître des localités? Parce qu'il a coupé dans